

**MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

Approuvé en séance du conseil municipal du 18 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit novembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 23 novembre 2024 adressée par le maire Yannick OUBREYRIE, et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, maire.

PRESENTS : Yannick OUBREYRIE – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{er} adjoint, Michel LEVET – 2^{ème} adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Jacques MORDRET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Christine HENON, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Jean-Pascal TESSEYRE, Pierre VERDIER

REPRESENTES : Raphaël DAUBET donne pouvoir à Yannick OUBREYRIE, Frédéric VERGNES donne pouvoir à Jérôme ARESTIER, Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à Christine HENON, Marianne MONIER donne pouvoir à Jacques MORDRET

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Christine HENON est désignée à l'unanimité des présents et des représentés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024.

M. Levet demande qu'au point 14 – Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2023 - soit précisée la nature de la consommation qui impacte les volumes facturés et les recettes de la collectivité :

Volumes facturés : fluctuent avec la consommation d'eau.

Recettes de la collectivité : -11% liée à la baisse de la consommation d'eau.

Sous réserve de ces compléments, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité des présents et des représentés**.

3. RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR LA FONTANELLE ARMOIRE 2 – ACCORD PREALABLE

M. le Maire propose de renouveler l'éclairage public sur le secteur de la Fontanelle pour un coût qui sera au maximum de 22 366 euros. Cette somme représente le reste à charge de la commune, soit 20 % de l'investissement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de TE 46.

M. Levet précise que les travaux correspondants ainsi que les trois autres projets se feront en 2025.

M. le Maire soumet au vote la proposition.

Adopté à unanimité des présents et représentés.

A la demande de Mme Cayre, M. Levet indique que le secteur concerné correspond au secteur de la Fontanelle, Sainte Anne et une petite partie de la route de Souillac. Il rappelle que les secteurs retenus

représentent 60 à 70 % de la consommation électrique avec, par ordre croissant de puissance consommée, l'avenue de Turenne, la Fontanelle, la route de Brive.

4. Demande de garantie d'emprunt – réhabilitation et aménagement d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) cuisine – Emprunts Caisse des dépôts et Consignations

M. le Maire présente l'offre de prêt retenue par le conseil d'administration de l'EHPAD pour financer la réhabilitation de la cuisine de l'EHPAD et l'aménagement du PASA : prêt à taux fixe de 3,26 % sur 20 ans proposé par la Banque des Territoires. L'EHPAD sollicite la commune pour se porter caution à hauteur de 50 % de cet emprunt.

M. le Maire propose au Conseil d'accorder cette garantie d'emprunt.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

5. DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire soumet au vote les mouvements de crédits nécessaires sur le budget principal :

Fonctionnement : inscription de 34 000 € en dépenses de personnel à équilibrer par l'inscription de 15 949 € de recettes nouvelles issues de remboursements d'indemnités journalières et une réduction de 18 051 € des crédits inscrits pour l'achat de matériel.

Investissement : inscription de 700,39 € en dépenses pour frais notariés de l'acquisition du bien Artier à équilibrer par une réduction équivalente des crédits inscrits pour la voirie.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Subventions : M. le Maire fait part de la demande de subvention du collège pour un voyage pédagogique en Normandie en 2025 sur le thème des plages du débarquement. 50 euros par élève sont sollicités et 13 élèves martelais concernés.

Téléthon : M. Gil présente le programme et rappelle que cette année la date du Téléthon a été avancée au week-end du 29 novembre en raison des cérémonies programmées pour la réouverture de la cathédrale Notre Dame de Paris. Samedi matin : vente de produits donnés par les Martelais, chorale à 11h ; samedi après-midi : randonnées avec les clubs marche et vélo ; dimanche : chasse au trésor avec gouter fourni par Andros et pain préparé par l'association des amis de Murel.

Vœux au personnel : M. le Maire invite les conseillers aux vœux du personnel le vendredi 6 décembre à 19h00.

Travaux : M. le Maire fait le point sur divers travaux en cours : lavoir pour lequel 3000 € de travaux supplémentaires sont à prévoir ; création d'un ossuaire au cimetière de Loupchat qui permettra de libérer les concessions ayant fait l'objet d'une reprise à Martel ; pile du cimetière de Loupchat ; mur rue Albert Lachière

Falaise de Gluges : M. le maire fait part de son inquiétude concernant de nouvelles chutes de rochers à Gluges. Ces faits ne sont pas nouveaux mais se sont accélérés avec les conditions météorologiques. Plusieurs maisons peuvent être impactées de l'auberge des falaises au cimetière. Les propriétaires des falaises ont été reçus par la commune. Ce risque de chute, dans la mesure où il est identifié, est la plupart du temps exclu des contrats d'assurance, tant pour les propriétaires des immeubles que pour ceux de la falaise. Des solutions existent pour sécuriser la falaise mais son classement en zone Natura 2000 les limitera peut-être. La commune a sollicité un devis pour une expertise de la falaise. Une subvention de 50 % peut être obtenue du Fond Barnier pour cette étude qui s'élève à près de 35 000 €. Selon les résultats de l'expertise et dans le pire des cas, on pourrait être contraints d'évacuer Gluges, voire si le fonds Barnier estime que le montant des travaux est supérieur à l'estimation des biens, à exproprier.

Zone de la Glugette : M. le Maire informe les conseillers qu'à l'occasion du prochain conseil M. Circal, porteur de projet, présentera son projet d'aménagement de la zone ; le dossier sera communiqué à chacun avant la séance.

Travaux collège : Mme Cayre fait part de remarques des habitants de la rue du 8 mai sur les nuisances du chantier et notamment la production de poussières et le brûlage de déchets de chantier qui a été effectué du fait de la présence de termites. Sur ce dernier point, M. le Maire a signifié son mécontentement au Département.

M. Levet signale que le Département devait mettre en place cette semaine la signalisation relative à la circulation rue du 8 mai et matérialiser le cheminement piéton pour sécuriser le passage des élèves ; les riverains ont été informés.

Mme Verger relaie la demande des jeunes concernant l'abri bus qui n'a pas été réinstallé comme convenu par le Département.

Travaux Raymondie : M. Fages revient sur le projet de rénovation de la Raymondie présenté en commission bâtiments. Il attire l'attention sur :

- Les coûts de fonctionnement, l'aspect énergie et l'importance des puissances requises pour le réseau de chauffage totalement différent de l'actuel : pompes à chaleur, chauffage au sol nécessitant un fonctionnement en continu, nécessité probable d'un système de chauffage complémentaire en cas de déficit ponctuel ... Il souhaiterait que cela soit présenté en conseil avec un chiffrage précis des charges à l'année.
- Les risques de surcoût importants et la nécessaire prise en compte des aléas avec en exemple la salle des pigeons dont le sol n'est pas sur ourdi et dont le coût de restauration final risque de dépasser les estimations s'il est besoin de le renforcer.

Sur le 1er point, M. le Maire répond qu'il a été demandé aux bureaux d'études de chiffrer les charges de fonctionnement. Pour la salle des pigeons, des sondages doivent être réalisés, ils détermineront ce qui peut être réalisé ou pas sur ce plancher. En réponse à la crainte de M. Fages d'un fort dépassement du budget estimé, il indique que le chiffrage à ce stade est très large et donne en exemple la restauration de la salle du Conseil et salle des Gardes chiffrée à 140 000 € alors qu'il y a peu de travaux à y faire.

M. Tesseyre note qu'il faut se poser la question de la pertinence des travaux au regard des montants annoncés. Il remarque que sur ce type de travaux et ce type de bâtiment ancien il y a en général 100 % de dépassement sur le prévisionnel et précise que les coûts de fonctionnement peuvent être estimés entre 13 à 15 % du coût global des travaux, soit près de 450 000 € annuel. M. Levet note que les charges de fonctionnement sont à mettre en rapport avec ce qu'on consomme aujourd'hui.

M. Tesseyre poursuit que si l'on demandait à des architectes sérieux des monuments, ces ratios seront confirmés.

M. le Maire rappelle tout de même que la commune est accompagnée sur ce dossier d'un bureau d'études, d'architecture classique, d'un architecte spécialisé dans les monuments historiques censés être compétents.

M. Fages redit la nécessité d'avoir une vue précise des coûts de fonctionnement et d'identifier les zones susceptibles de générer des imprévus.

M. Levet rappelle que les coûts de fonctionnements font partie du choix technico économique.

M. Tesseyre insiste sur l'importance de leur analyse.

M. Verdier rappelle qu'en phase APS (avant-projet sommaire) on raisonne en taux et il peut y avoir des approximations. Les ajustements seront faits en phase APD (avant-projet définitif) où on raisonne point par point pour obtenir un coût d'objectif. Sur les travaux importants, des sommes à valoir assez importantes sont inscrites et si les calculs sont bien faits, la marge reste positive. Sur l'aspect fonctionnement, au regard de l'importance des coûts d'exploitation et si l'APD semble léger, il faudra faire appel à un économiste qui s'engagera sur les coûts et pointera les réductions possibles en proposant des ajustements du projet.

M. Fages insiste sur l'importance de prendre le temps de tout analyser pour ne pas risquer de mettre en difficulté la gestion communale dont les marges en fonctionnement sont limitées.

M. le Maire rappelle que toutes les études ne sont pas encore finies et qu'il sera possible de revoir le dossier si nécessaire.

MM. Tesseyre et Fages demandent que le conseil municipal puisse travailler dessus, poser des questions et disposer de tous les éléments pour prendre une décision.

M. Maire confirme que le conseil disposera des éléments et propose une rencontre du conseil avec les bureaux d'études mi-janvier.

Rue Droite : Mme Verger fait part de la demande d'un riverain concernant le bâtiment menaçant ruine. M. le Maire signale qu'un couvreur doit intervenir dans la semaine.

Adressage : M. Fages demande ou en est le numérotage des rues. M. le Maire rappelle qu'il a été voté en juin et M. Levet précise que la pose des plaques de rues et numéros sera fait en janvier. Les élus seront sollicités pour la pose (économie de 30 000 euros).

Traversée de Martel par poids lourds : M. Fages s'enquiert des avancées concernant la traversée de Martel par les poids lourds et se dit preneur d'une mesure de microparticules. Il rappelle que des déviations via l'autoroute ont été financées sur les deniers publics et les poids lourds ne les prennent pas. M le Maire signale qu'il a de nouveau saisi le Département sur ce sujet par courrier en recommandé, sans réponse à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Yannick OUBREYRIE

La Secrétaire de séance
Christine HENON